

**Résumé des assurances contre l'incendie au Canada en 1938.**—Parmi les assurances contre l'incendie au Canada, chaque année, il y a lieu de tenir compte des opérations des compagnies autorisées à opérer dans les provinces. Généralement ces compagnies confinent leurs opérations à la province qui les a autorisées, quoiqu'elles puissent obtenir le droit de faire des affaires dans les autres provinces. Cependant, le gros des assurances appartient aux compagnies à charte fédérale.

**7.—Opérations des compagnies d'assurance contre l'incendie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, 1938, et totaux de 1937.**

Item.	Assurances effectuées, brut.	En vigueur à la fin de l'année.	Primes encaissées, net.	Pertes payées, net.
	\$	\$	\$	
Compagnies à charte fédérale.....	10,422,793,265	9,953,905,417	42,439,688	17,363,670
Compagnies à patente provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées.....	715,768,904	1,124,035,697	4,763,005	2,792,925
(b) Dans les autres provinces.....	87,566,260	90,338,859	547,447	330,801
Totaux, compagnies à patente provinciale.....	803,335,164	1,214,374,556	5,310,452	3,123,726
<b>Grands totaux, 1938.....</b>	<b>11,226,128,429</b>	<b>11,168,279,973</b>	<b>47,750,140</b>	<b>20,487,396</b>
<b>Grands totaux, 1937.....</b>	<b>10,971,567,640</b>	<b>10,749,545,174</b>	<b>46,141,317</b>	<b>16,656,227</b>

**Pertes par le feu.**—La question des pertes causées par le feu est étroitement liée au sujet de l'assurance-incendie. L'Association fédérale pour la prévention des incendies publie, sous les auspices du département fédéral des Assurances et avec la collaboration de l'Association des chefs de pompiers canadiens, un rapport sur la perte tant de vies que de biens causés par le feu; les informations des tableaux 8 et 9 sont résumées de ce rapport.

En plus de ces données, le rapport donne des informations additionnelles comme la perte per capita par province et par type d'édifice, le nombre d'incendies enregistrées, l'origine des incendies et les enquêtes criminelles occasionnées par les incendies.

En 1939, c'est en Nouvelle-Ecosse que la perte per capita est la plus grande: \$2.99 contre \$2.18 pour le Dominion. Les pertes non assurées sont de \$5,452,892, ou 22.1 p.c. du total. Sur les 45,755 incendies constatés en 1939, 1,402 ont été l'objet d'enquêtes officielles, 152 ont amené des poursuites et 107 ont abouti à des condamnations.

**8.—Pertes par le feu au Canada, 1926-39.**

NOTE.—Pour les pertes de 1923-25, voir le *Rapport Statistique sur les pertes par le feu au Canada, 1926*, publié par le département fédéral des Assurances. Une estimation des pertes de 1898-1922 a été publiée dans un *Bulletin statistique n° 27 (1922)*, publié par le même département.

Année.	Biens perdus.	Perte per capita.	Vies perdues.	Année.	Biens perdus.	Perte per capita.	Vies perdues.
	\$	\$	nomb.		\$	\$	nomb.
1926.....	38,295,096	4.15	288	1933.....	32,676,314	3.15	254
1927.....	32,254,084	3.29	465	1934.....	25,437,840	2.44	268
1928.....	36,402,018	3.79	314	1935.....	23,221,521	2.12	293
1929.....	47,499,746	4.85	233	1936.....	21,540,484	1.95	347
1930.....	46,109,875	4.70	311	1937.....	22,746,058	2.04	246
1931.....	47,117,334	4.54	251	1938.....	25,899,180	2.31	263
1932.....	42,193,815	4.06	285	1939.....	24,632,509	2.18	263